

# Parcs relais

## Mode d'emploi



**7j/7**  
**24h/24**  
Ouvert  
à tous

**Gratuit**  
pour les  
voyageurs  
Tisséo



Tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2024  
Édition été 2024

## Voyageurs Tisséo, garez votre voiture et prenez les transports collectifs

1. Avec les **parcs relais à accès réglementé**, bénéficiez de **24 h consécutives de stationnement gratuit** à condition d'avoir validé votre titre de transport dans l'heure précédent votre sortie du parc relais.

Vous ne prenez pas les transports en commun ? **Stationnez quelques heures ou plusieurs jours dans un parc-relais Tisséo comme dans un parking classique !**

### Les 30 premières minutes sont gratuites

<b>Tarif jour</b>	<b>0,60€</b>	par quart d'heure de 8h à 18h
<b>Tarif nuit</b>	<b>0,35€</b>	par quart d'heure de 18h à 8h
<b>Journée</b>	<b>26,50€</b>	24 heures consécutives
<b>Semaine</b>	<b>159€</b>	7 jours consécutifs

- Tout quart d'heure commencé est décompté.
- Durée maximale de stationnement : 14 jours.
- Tout ticket perdu vous sera facturé.

### Affichage des places disponibles en temps réel :

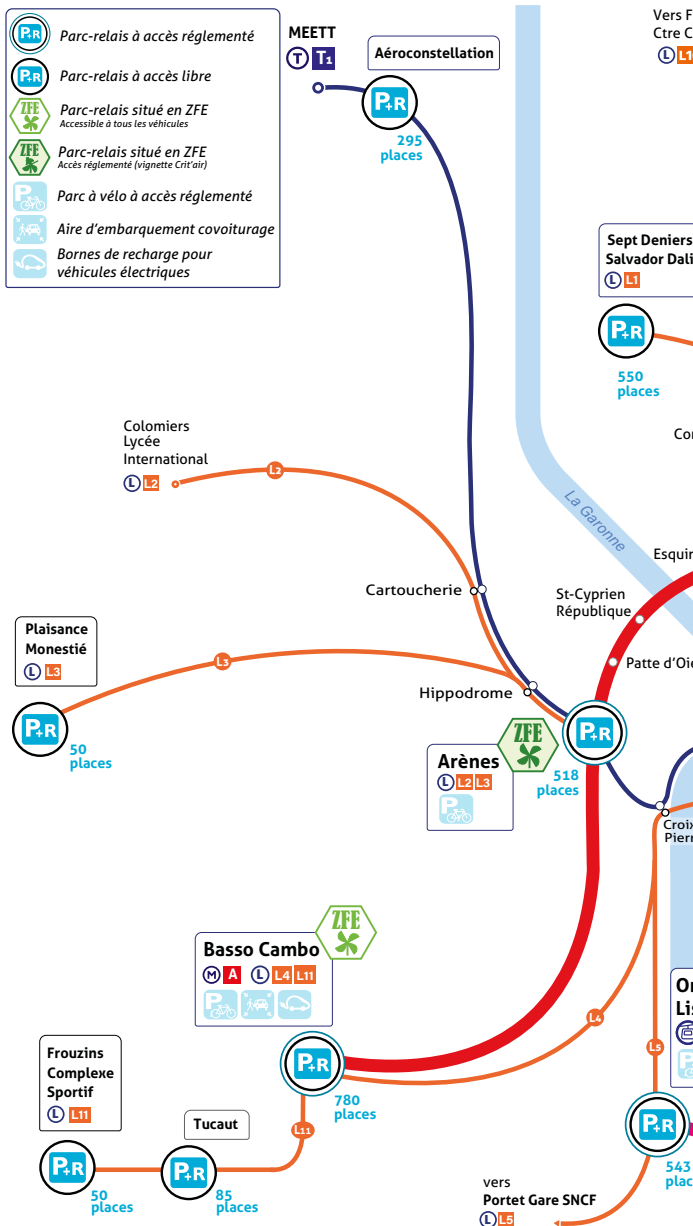
- Dans les **PR** à accès réglementé
- Sur [tisseo.fr](https://www.tisseo.fr)
- Sur l'Appli Tisséo










2. Avec les **parcs relais à accès libre** optimisez votre temps de trajet pour rejoindre votre destination.

Stationnez votre véhicule dans un de nos dix parcs relais à accès libre et **continuez votre itinéraire grâce aux lignes Linéo et de bus qui desservent ces derniers.**

# Nos parcs relais en connexion avec le réseau Tisséo pour faciliter vos déplacements au quotidien !




-  Parc-relais à accès réglementé
-  Parc-relais à accès libre
-  Parc-relais situé en ZFE  
Accessible à tous les véhicules
-  Parc-relais situé en ZFE  
Accès réglementé (vignette Crit'air)
-  Parc à vélo à accès réglementé
-  Aire d'embarquement covoiturage
-  Bornes de recharge pour véhicules électriques



# P.R à accès réglementé

## Mode d'emploi



	en entrée	en sortie
<b>Pour les voyageurs tisséo</b>  <b>avec un ticket Tisséo</b>	 Appuyer sur le bouton de la borne pour obtenir un ticket de parking. <b>A</b>  Conservez-le précieusement.	insérez : 1. votre ticket de parking dans la borne. Un montant s'affiche. <b>B</b> 2. Insérez votre ticket Tisséo, au même endroit. <b>B</b>  Paiement uniquement si dépassement horaire. <b>D</b>
		insérez : 1. votre ticket de parking dans la borne. Un montant s'affiche. <b>B</b> 2. Présentez le titre de transport utilisé pour le réseau Tisséo. <b>C</b>  Paiement uniquement si dépassement horaire. <b>D</b>
<b>Pour les autres utilisateurs</b> <b>sans titre de transport</b>		insérez : 1. votre ticket de parking dans la borne. Un montant s'affiche. <b>B</b> 2. Payez avec votre carte bancaire. <b>D</b>

Astuce : Avec votre carte de transport ou votre smartphone, pas besoin de ticket de parking ! Présentez simplement votre carte de transport ou votre smartphone à l'emplacement prévu à cet effet sur la borne.

!! Pensez à utiliser la même carte de transport ou le même smartphone en entrée et en sortie pour qu'il remplace votre ticket de parking.

!! Seul le paiement par carte bancaire est accepté.



## Besoin d'aide ?



Il vous suffit d'appeler en caisse automatique ou à l'interphone sur la borne d'entrée ou un agent vous portera assistance 7j/7 - 24h/24.

Retrouvez toutes les informations sur l'offre **P+R** Tisséo dans les Conditions Générales de Vente disponibles sur [tisseo.fr](http://tisseo.fr).

**En cas de réclamation**, remplissez le formulaire de contact sur [tisseo.fr](http://tisseo.fr) en précisant bien la date et heure de l'évènement, le **P+R** où cela s'est produit et le numéro de votre carte de transport le cas échéant.

**Bon à savoir :** nos parcs relais sont accessibles aux véhicules ne dépassant pas 1,90 mètres de hauteur (et jusqu'à 2 mètres pour les **P+R** de Basso Cambo et d'Oncopole).



## Le saviez-vous ?

### Personnes en situation de handicap, Vous bénéficiez de places réservées\*

Si le parc relais affiche complet, positionnez-vous sur la voie la plus à droite et présentez votre Carte Mobilité Inclusion ou votre carte de stationnement pour personnes en situation de handicap au visiophone.

### Bornes de recharge

#### Service disponible 24h/24 et 7j/7

Avec Allego\*\*, rechargez votre véhicule électrique ou hybride directement depuis les parcs relais des 4 terminus des lignes A et B du métro **Ramonville, Borderouge, Balma Gramont et Basso Cambo**. Recharges de type standard, rapide ou encore ultra-rapide, nos bornes vous permettront d'effectuer votre plein en quelques minutes !

+ d'info sur les disponibilités et tarifs sur l'application SMOOV

### Covoiturage

#### Il existe 4 aires d'embarquement covoiturage

dans les **P.R** de Ramonville, Borderouge, Oncopole et Basso Cambo.

Les 30 premières minutes sont gratuites.

### Autopartage

De nombreux **P.R** disposent de places réservées CITIZ ! Un service accessible sur simple lecture de la plaque d'immatriculation, sans condition de durée ni d'utilisation des transports en commun. Stationnement inclus dans votre offre Citiz.

+d'infos sur le site Citiz Occitanie

### Calcul d'itinéraire

#### L'appli Tisséo vous guide vers les **P.R**

L'application vous guide vers le **P.R** le plus proche pour vous permettre de continuer votre trajet en transports en commun jusqu'à votre destination. Pour les **P.R** à accès réglementé le nombre de places libres est affiché en temps réel.

*\*Soumises aux mêmes conditions tarifaires ou de gratuité que tous les autres usagers.*

*\*\* [www.allego.eu](http://www.allego.eu) - Assistance/Dépannage utilisateurs 24h/7j (multilingue) : 01 87 40 66 57*



## La nuit et le week-end :

Résidents à proximité d'un **parc relais à accès réglementé, abonnez-vous\* pour 43€/mois !**

L'abonnement vous permet de stationner du lundi au vendredi, entre 18h et 8h, et 24h/24 les week-ends et jours fériés.\*\*

1. Souscrivez en ligne sur l'

**e-boutique**  
sur [tisseo.fr](https://tisseo.fr)

2. Rendez-vous en agence pour activer votre abonnement sur la carte Pastel.

3. Présentez votre carte Pastel pour entrer et sortir du parc relais que vous aurez choisi.



Le paiement s'effectue par un prélèvement automatique mensuel après la première mensualité payée comptant en agence.

**!\ Seul le parking d'Oncopole ne permet pas d'activer cette offre.** En effet, le stationnement est limité à 24h en raison du risque d'inondation.

\*Nombre d'abonnements limité.

\*\* Tout dépassement est soumis au tarif horaire.







## **+ DE STATIONNEMENT ET DE SERVICES !**

- Près de **500 places supplémentaires dans votre parc relais silo à accès réglementé de Basso Cambo.**
- Près des berges de la Garonne, **le terminus Oncopole-Lise Enjalbert accueille un pôle d'échanges propice à l'intermodalité :**
  - parc relais de 543 places pour votre voiture,
  - parc à vélos de 60 places,
  - aire de covoiturage.



## En savoir + sur la Zone à Faibles Émissions (ZFE)

**Les parcs relais à accès réglementé ou libre, le bon réflexe.**

Afin de diminuer la pollution de l'air et conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités de 2019, Toulouse Métropole a mis en place progressivement **depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022 une Zone à Faibles Émissions (ZFE)**. Il s'agit d'une **zone géographique dans laquelle les véhicules motorisés les plus polluants ne peuvent plus circuler, 24h/24 - 7jours/7**.

**Objectif : une métropole plus respirable pour préserver la santé des habitants.**

Le dispositif de Zone à Faibles Émissions est entré en vigueur, au **1<sup>er</sup> janvier 2023, pour les voitures des particuliers**.

La circulation des véhicules Crit'air 4, 5 et non-classés (les plus polluants) est interdite dans un périmètre comprenant Toulouse à l'intérieur du périphérique et, à la marge, une partie de Tournefeuille et Colomiers.



**Scannez ce QR code :**

pour vous informer sur le périmètre de la ZFE, savoir si votre véhicule est concerné, commander une vignette Crit'air...

f X Instagram YouTube [tisseo.fr](https://www.tisseo.fr)

Ne pas jeter sur la voie publique.

